

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT



Sur la commune **d'AUBIGNAN** (84810), La Rodde, 2015 avenue du Majoral Jouve, un logement portant le n°D47 avec un emplacement de parking extérieur situés dans la résidence de tourisme « **LES DEMEURES DU VENTOUX** » soumis au régime de la copropriété, cadastré :

- **Section AW n° 15** lieudit «2015 avenue du Majoral Jouve» d'une contenance de 5ha58a67ca
- **Section AW n° 38** lieudit « LA RODDE » d'une contenance de 17a92ca

Le lot n° 121 : Dans le bâtiment DB, un logement de 48,2 m² portant le n° D47
Et les 47/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
Et les 395/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment DB

Le lot n° 344 : un emplacement de parking extérieur
Et les 1/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Mise à prix : 20.000,00 € (vingt mille euros)

VISITE : LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 DE 10H00 A 11H00 SUR PLACE, effectuée par la SCP MAZE BAUDE, huissier de justice à Orange (Tél. : 04 90 34 02 50).

L'ADJUDICATION aura lieu le **MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 10H30** au Palais de Justice de Carpentras (84200), 52 place du Général de Gaulle, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION : un logement de 48,20 m² portant le n° D47, comprenant :

Au rez-de-chaussée : cuisine/séjour, wc, terrasse,

Au premier étage : 2 chambres, salle de bains avec wc.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : Le bien saisi est loué de façon saisonnière selon contrat de bail commercial « rendement » consenti pour une durée ferme de 11 ans en date du 1^{er} décembre 2009, renouvelé par tacite reconduction.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant. Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat poursuivant la vente, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, Tél : 04.84.51.00.00 **qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.**
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Carpentras où le cahier des conditions de vente a été déposé et enregistré sous le numéro RG 21/44.
- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de CARPENTRAS.

Fait et rédigé à Carpentras,
Le 8 août 2022

Lionel FOUQUET